



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Maisons-Alfort, le 06 juin 2006

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à l'agrément du module d'ultra-filtration SXL-225 FSFC PVC 0.8 UFC M5 pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 22 juin 2005 par la Direction générale de la santé, Sous-direction de la gestion des risques des milieux, d'une demande d'avis relative à l'agrément du module d'ultra-filtration SXL-225 FSFC PVC 0.8 UFC M5 pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine.

Après consultation du Comité d'experts spécialisé « Eaux » les 4 avril et 9 mai 2006, l'Afssa rend l'avis suivant :

Considérant l'avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France en date du 12 décembre 2000 relatif à l'approbation du module de membranes d'ultrafiltration XFLOW UF S30 pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine ;

Considérant l'avis de l'Afssa en date du 16 janvier 2001 relatif à l'agrément des modules de filtration X FLOW UFS 150 et X FLOW UFS 225 pour le traitement des eaux destinées à la consommation humaine ;

Considérant l'agrément du ministère chargé de la santé sur ces mêmes modules en date du 22 janvier 2001 ;

Considérant l'avis de l'Afssa en date du 24 novembre 2005 relatif au renouvellement des agréments des modules d'ultrafiltration S-225, S-150 et S-30 pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine ;

Considérant l'agrément du ministère chargé de la santé sur ces mêmes modules en date du 13 décembre 2005 ;

Considérant que, d'après le dossier de demande d'agrément pour ce module, la seule modification apportée aux éléments d'ultrafiltration membranaire par le pétitionnaire, par rapport aux modules d'ultrafiltration S-225, S-150 et S-30, est le pourcentage de fibres en augmentation, ce qui implique un changement de la surface de la membrane en contact avec l'eau,

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet un avis favorable à la demande d'agrément du module d'ultra-filtration SXL-225 FSFC PVC 0.8 UFC M5 pour le traitement d'eau destinée à la consommation humaine.

La Directrice générale de l'Agence française
de sécurité sanitaire des aliments

Pascale BRIAND

27-31, avenue
du Général Leclerc
BP 19, 94701
Maisons-Alfort cedex
Tel 01 49 77 13 50
Fax 01 49 77 26 13
www.afssa.fr

REPUBLIQUE
FRANÇAISE